

RÈGLEMENT 01-277-53

RÈGLEMENT MODIFIANT LE RÈGLEMENT
D'URBANISME DE L'ARRONDISSEMENT DU
PLATEAU-MONT-ROYAL AFIN D'ENLEVER LA
CATÉGORIE D'USAGE H À MÊME LA ZONE
0092

À LA SÉANCE DU 7 MARS 2011, LE CONSEIL DÉCRÈTE :

1. Le *Règlement d'urbanisme de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal (01-277)* est modifié par le retrait de la catégorie d'usage H à même la zone 0092 et, à cet effet, l'annexe A de ce règlement, intitulée « PLANS », est modifiée par :

1° le remplacement du plan intitulé « PLAN DES USAGES PRESCRITS » par le plan joint au présent règlement et intitulé « ANNEXE 1 – PLAN « USAGES PRESCRITS ».

2. Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

ANNEXE 1 – PLAN « USAGES PRESCRITS »

Le secrétaire d'arrondissement,

Le maire de l'arrondissement,

Jean M. Poirier

Luc Ferrandez

CERTIFICAT

DE LA PROCÉDURE D'ADOPTION

Avis de motion	6 décembre 2010
Résolution d'adoption	7 mars 2011
Certificat de conformité	4 avril 2011
Publication complétée	14 avril 2011
Entrée en vigueur	4 avril 2011

Avocat et secrétaire d'arrondissement,

Le maire d'arrondissement,

Jean M Poirier

Luc Ferrandez